



CONCEVOIR UN PROJET SUR UN SITE NATURA 2000

WWW.LORIENT-AGGLO.FR

SOMMAIRE

QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ?	4
QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES ?	5
OÙ SE SITUENT LES SITES NATURA 2000 SUR LE PAYS DE LORIENT ?	6
QUI EST CONCERNÉ PAR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES ?	8
COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES ?	9
LE CAS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES	10
COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT DES PROJETS MENÉS SUR DES SITES NATURA 2000 ?	12
POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS SUR NATURA 2000...	15



QU'EST-CE QU'UN SITE NATURA 2000 ?

Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie la préservation de la nature et les activités humaines, dans une logique de développement durable.

Deux directives européennes comme base réglementaire

- la directive "Oiseaux" de 1979 : des sites pour la protection de certains oiseaux et de leurs habitats, appelés des Zones de protection spéciales (ZPS).
- La directive "Habitats, Faune, Flore" de 1992 : des sites pour protéger certaines espèces animales et végétales, leurs habitats et des habitats naturels, appelés des Zones spéciales de conservation (ZSC).



ZPS + ZSC = Réseau écologique européen Natura 2000



QU'EST-CE QU'UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES ?

Le dispositif d'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les milieux naturels et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000.

Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions).

Les chiffres clés de Natura 2000

- 774 habitats naturels recensés dans les "cahiers d'habitat" à l'échelle française,
- 274 espèces d'oiseaux, 83 autres espèces animales.

Natura 2000 en Europe :

- 27 000 sites
- 18 % du territoire de l'Union européenne

Natura 2000 en France :

- 1 753 sites
- 12,55 % de surface terrestre

Natura 2000 en mer :

- 207 sites marins

Exemples de projet :

- Création d'une passerelle sur un sentier côtier,
- Définition d'un PLU sur un site Natura 2000,
- Travaux soumis à l'obligation de « permis d'aménager »
- Compétition de cyclocross,
- Régates sportives, championnat d'aviron,
- Feux d'artifices sur la plage,
- (...).



OÙ SE SITUENT LES SITES NATURA 2000 SUR LE PAYS DE LORIENT ?

Une zone de protection spéciale (ZPS) pour les oiseaux :

→ "Rade de Lorient",
radedelorient.n2000.fr

Cinq zones spéciales de conservation (ZSC) pour la faune, la flore et les milieux naturels

→ "Rivière Laita, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannédec"
laitaguidelploemeur.n2000.fr

→ "Île de Groix"
groix.n2000.fr

→ "Rivière du Scorff et de la Sarre, forêt de Pont Calleck"
www.syndicat-scorff.fr/index.php/nos-actions/site-natura-2000.html

→ "Chiroptères du Morbihan"
→ "Ria d'Étel"
ria-etel.n2000.fr

→ "Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées"
www.site-gavres-quiberon.fr



Bécasseau sanderling

QUI EST CONCERNÉ PAR L'ÉVALUATION ?

L'évaluation des incidences est :

- réalisée par le porteur de projet,
- ciblée sur les milieux naturels et les espèces pour lesquels le site a été créé,
- proportionnée à l'ampleur du projet.

Je suis concerné si mon projet est soumis :

à une demande d'autorisation ou de déclaration auprès d'une entité administrative (ex : sous-préfecture, DDTM...) et que le type de projet figure sur une liste nationale ou préfectorale Natura 2000*.

Si mon projet est implanté sur une zone naturelle en périphérie d'un site Natura 2000, il peut quand même être concerné par l'obligation d'évaluation.

Contactez dans ce cas un opérateur Natura 2000 (contacts page 14).

* La liste nationale est disponible sur le site du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

Je ne suis pas concerné :

- si mon projet relève d'un contrat Natura 2000.



Arméries maritimes

COMMENT RÉALISER UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES ?

J'adopte une approche "intégrée"

Je me pose dès le début la question de l'incidence éventuelle de mon projet sur les habitats et les espèces pour le concevoir en fonction de ces enjeux.

J'évalue l'importance de mon projet

Si je considère que mon projet (ou manifestation) est "petit" et que ses incidences sont négligeables, je peux me contenter de remplir un formulaire d'évaluation simplifié.

Ce formulaire comporte :

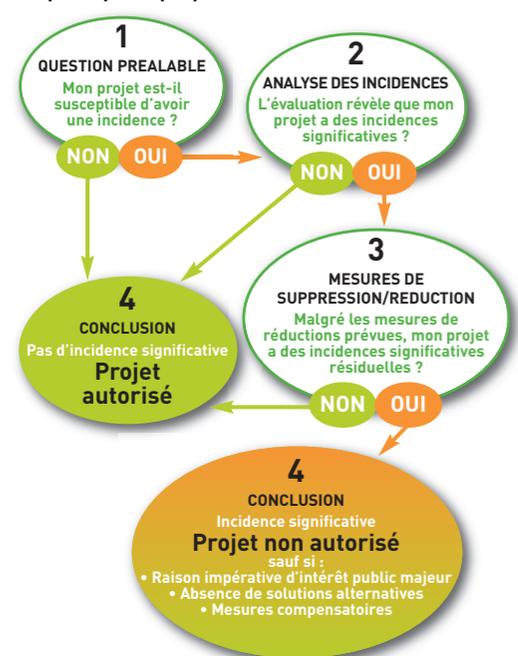
- une description du projet,
- sa localisation par rapport aux sites Natura 2000,
- une présentation sommaire des habitats (= milieux naturels) et des espèces,
- une analyse des incidences potentielles,
- une proposition de solutions alternatives ou de mesure d'atténuation de ces incidences, le cas échéant.

Ce formulaire est disponible en téléchargement sur le site internet du site Natura 2000 "Rivière Laïta, Pointe du Talud, Étangs du Loc'h et de Lannéec" : laitaguidelploemeur.n2000.fr/etudes_incidences.

Si mon projet est important, ou présente des incidences significatives, je dois réaliser une évaluation des incidences plus poussée. Dans ce cas, il vaut mieux que je m'adresse à un bureau d'études spécialisé en environnement qui réalisera pour mon compte l'évaluation des incidences.



Mon dossier d'évaluation des incidences doit toujours comporter les chapitres 1 et 4. Les chapitres 2 et 3 ne sont développés que si nécessaire, en application du principe de proportionnalité.



LE CAS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Quels projets sont concernés par une évaluation des incidences ?

Sites de pratiques sportives :

- les nouveaux établissements d'activités physiques et sportives qui ont leur siège social ou leur site de pratique dans une zone Natura 2000,
- les circuits fermés où évoluent des véhicules terrestres à moteur au moment de leur homologation,
- les aires de pratique de l'aéromodélisme,
- les sites d'envol et d'atterrissage ULM, montgolfières, planeurs et hydravions,
- les randonnées nautiques encadrées en véhicule nautique à moteur au moment de leur agrément.

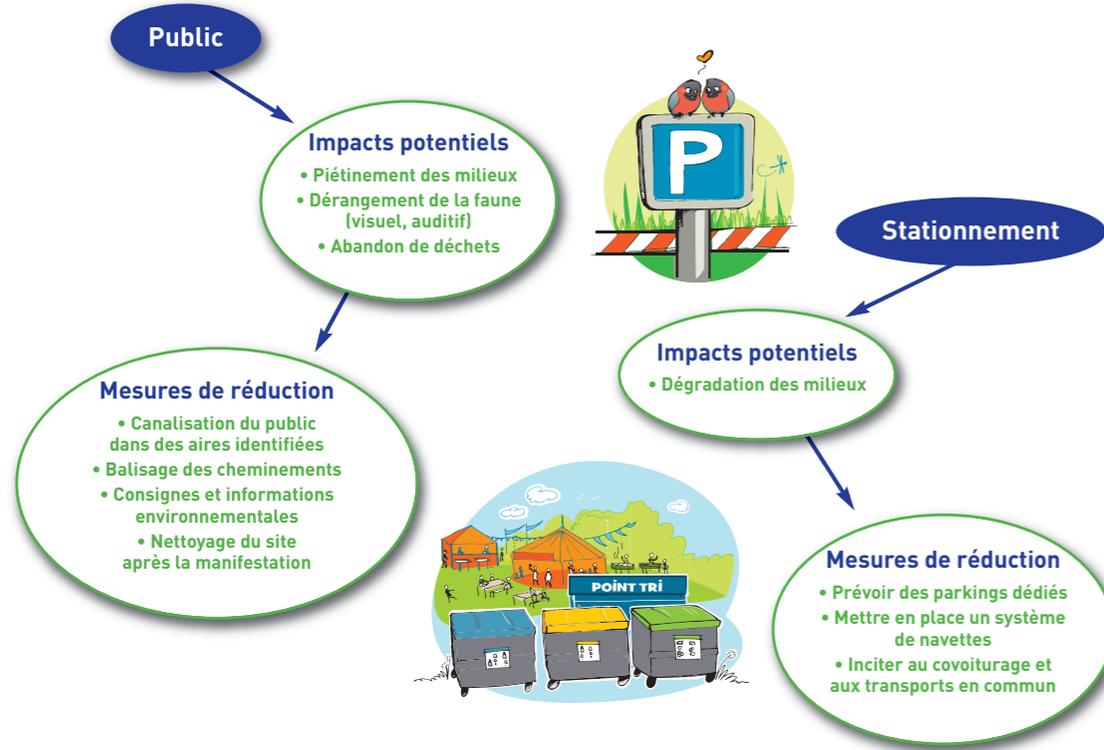
Manifestations sportives :

- manifestations impliquant des véhicules terrestres à moteur hors voies ouvertes à la circulation (sécurité, balisage...),
- manifestations sportives sur la voie publique et regroupant plus de 1000 personnes (participants, organisateurs et spectateurs) ou ayant un budget supérieur à 100 000 € ou délivrant un titre national ou international,
- manifestations nautiques en mer si engins motorisés ou si délivrance d'un titre international ou national ou si budget > 100 000 €,
- rassemblement festif à caractère musical,
- manifestations aériennes de grande ampleur.

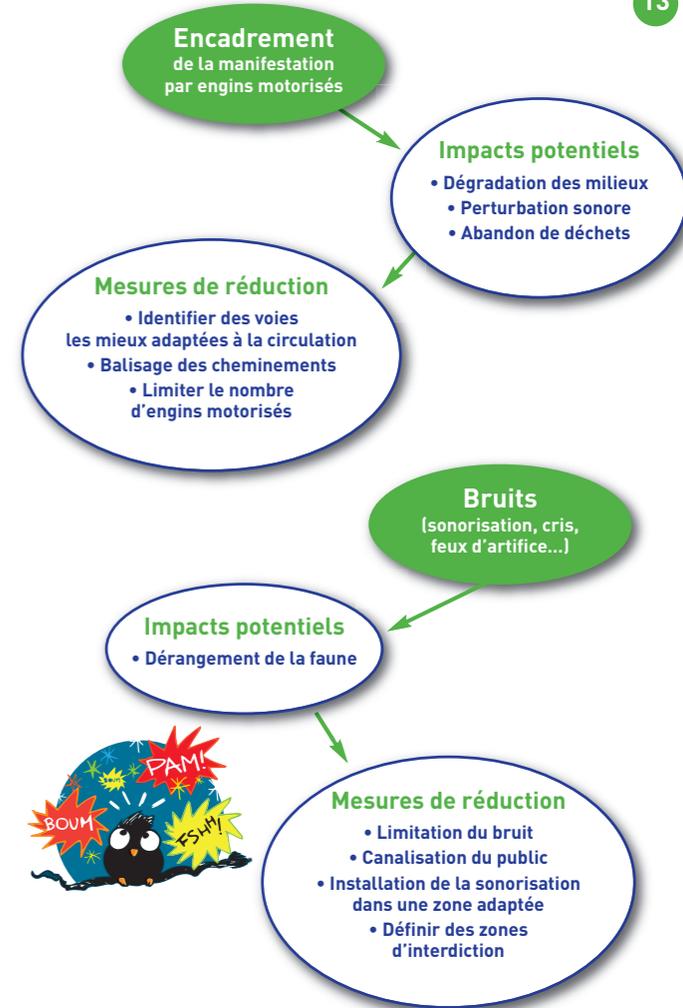
Pour les manifestations sportives sur des terrains appartenant à Lorient Agglomération, au Conservatoire du littoral ou au Conseil général du Morbihan, une évaluation des incidences doit tout de même être réalisée dans le but d'une meilleure cohérence des politiques publiques.



COMMENT RÉDUIRE L'IMPACT SUR DES SITES NATURA 2000 ?



Les zones de ravitaillement, de restauration, d'accueil et les toilettes doivent être localisées de telle façon à éviter toutes dégradations du milieu. La réalisation des travaux préparatoires ou de remise en état et le balisage doivent être également entrepris dans cette logique.



PLUS D'INFORMATIONS SUR NATURA 2000...

Auprès de qui obtenir des informations ?

• L'opérateur Natura 2000 : l'animateur du site Natura 2000 concerné peut vous aider à réaliser l'évaluation des incidences en vous fournissant des informations sur les milieux naturels et les espèces présents sur les sites.

• pour les sites Natura 2000, "Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec", "Rade de Lorient" et "Île de Groix", assistante d'opération Natura 2000 de Lorient Agglomération :
02 97 02 30 41
capl@agglo-lorient.fr

• Pour le site Natura 2000, "Rivière du Scorff et de la Sarre, forêt de Pont Calleck", Syndicat Mixte du Bassin du Scorff :

02 97 32 50 34

• Pour le site Natura 2000, "Massif dunaire Gâvres-Quiberon et zones humides associées" Syndicat Mixte Grand Site Dunaire Gâvres-Quiberon :

02 97 55 50 89

lifegavresquiberon.coordonateur@orange.fr

• Pour le site Natura 2000 "Ria d'Étel", Syndicat Mixte de la Ria d'Étel :

02 97 55 24 48

natura2000@ria-etel.com



Rainette verte

Quels documents pour m'aider ?

• le DOCOB (Document d'objectifs) du site Natura 2000 concerné, disponible auprès de l'opérateur Natura 2000 ou sur les sites Internet des sites Natura 2000.

• de nombreuses informations sur le patrimoine naturel terrestre et marin présent sur le territoire français sont disponibles sur le site de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) : inpn.mnhn.fr

• des textes et documents relatifs à la démarche d'évaluation des incidences sont également disponibles sur : www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Natura 2000 CRER...



LORIENT
AGGLOMÉRATION

Pôle Aménagement, environnement et transports
Direction environnement et développement durable

BP 20 001
56314 Lorient Cedex
Contact : 02 97 02 30 41

Photographies : Stéphane CUISSET, Michel JAMONEAU, Yves DUGAY, Martin DE BAETS, Orlane DORE, Hervé COHONNER

Mise en page : Bureau des graphistes (Anne FORTUNE - Mathilde DESGRÉ)

